



Préavis n° 11/14 au Conseil communal

Réaménagement complet de la place de jeux du Chêne

Délégué municipal :

- M. Eric Muller, municipal

Responsable technique :

- M. Julien Bombardier, responsable des services extérieurs

Aubonne, le 15 août 2014/EM/cdu



TABLE DES MATIERES

1.	<u>INTRODUCTION</u>	3
2.	<u>SITUATION</u>	3
3.	<u>HISTORIQUE</u>	3
4.	<u>REFLEXION ET PROPOSITION</u>	3
5.	<u>OBJET</u>	4
6.	<u>PLANIFICATION DES TRAVAUX</u>	5
7.	<u>COÛT DU PROJET</u>	5
8.	<u>FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT</u>	5
8.1	<u>Plan des investissements</u>	5
8.2	<u>Financement</u>	5
8.3	<u>Amortissement</u>	5
8.4	<u>Impact sur le compte de fonctionnement</u>	6
9.	<u>CONCLUSIONS</u>	6



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. INTRODUCTION

La Municipalité sollicite de la part du Conseil communal un crédit de Fr. 685'000.-- pour le réaménagement complet des jeux du Chêne, adaptés, sécurisés et bien intégrés dans le parc.

2. SITUATION

Le parc public du Chêne, situé à l'Ouest de l'allée des marronniers, est un lieu de rencontre privilégié des Aubonnois et des gens de passage, en particulier des familles et des enfants.

Il est décrit par le Bureau Alfani (Architecture paysagère et géobiologie à St-George) comme "unique par sa grandeur, sa beauté et son potentiel d'espace de rencontres. Actuellement vétuste, il nécessite un travail de réaménagement et de dynamisation qui préserve en même temps l'unité et la beauté des lieux".

La place de jeux se situe au centre du parc, à proximité d'une "pièce d'eau" hors d'usage et délabrée. Elle est entourée d'une "zone fleurie et de repos" au Nord et du "Pavillon" bucolique au Sud. Une promenade parcourt l'ensemble et débouche sur la terrasse de l'Esplanade avec sa vue incomparable sur le lac, les Alpes et le Jura. La fréquentation du site est en constante augmentation. Le développement de la ville et des écoles au Chêne en particulier, nécessitera de repenser à terme l'aménagement de l'ensemble du parc.

Pour l'heure, ce préavis ne concerne que la place des jeux. L'avenir du Pavillon et l'aménagement du parking sont des objets qui seront traités ultérieurement.

3. HISTORIQUE

La place du Chêne actuelle, aménagée dans les années huitante, arrive au bout de son cycle de vie et a grand besoin d'être rénovée. Elle est aménagée en deux zones, une pour les tout-petits (2 à 4 ans), avec des jeux sur ressorts et des balançoires, et une zone pour les plus grands (5 à 12 ans) comprenant un château en bois, un grand toboggan et plusieurs jeux sur ressorts.

L'état des jeux est contrôlé régulièrement par une entreprise spécialisée. Son rapport est clair et se fait l'écho du feedback régulier des utilisateurs. En voici un extrait : "Jeux sur ressorts : parties en bois très abimés, poignées pourries, tranche des panneaux vulnérables aux infiltrations d'eau. Surfaces de sécurité sous-dimensionnées ne correspondant plus aux critères de sécurité EN 1176. Portiques double métal : pivots à la limite de la rupture, ont été remplacés de manière provisoire. Risques de blessures, etc...".

Une lettre adressée à la Municipalité le 1^{er} juin 2011, co-signée par une centaine d'habitants d'Aubonne et environs mentionne l'état de délabrement et de vétusté qui menace nos jeunes utilisateurs. La fréquentation importante de la place telle qu'elle est aujourd'hui témoigne de son importance et du besoin auquel elle répond. Il est donc impératif de remettre à jour l'agencement et la convivialité de cet endroit.

4. REFLEXION ET PROPOSITION

Pour faire suite à ce constat, un grand travail de réflexion a mobilisé, dès 2012, la Municipalité, les Services techniques ainsi que l'ensemble de l'équipe des parcs et jardins. Une information a été faite au Conseil communal en novembre 2012, présentant les grandes lignes du projet et invitant à faire part d'idées et de propositions. Des tables de ping-pong ont été suggérées en pensant aux pré-ados.

Après divers contacts avec des fournisseurs de jeux, nous avons réalisé que nous devons travailler avec des entreprises spécialisées et éprouvées, aussi bien au niveau des engins et leur sécurité que du concept en relation avec le développement comportemental des enfants.

Pour réussir l'implantation dans le magnifique site du Chêne, nous avons fait appel à un bureau d'architecte paysagiste qui a de l'expérience dans ce genre de projet.



Nos mandataires sont l'entreprise Eara SA/Ludoril à Palézieux et le bureau Alfani à St-George. Eara SA/Ludoril est le distributeur exclusif de la marque Husson International avec de nombreuses références (plus de 80 en Suisse romande, Signal de Bougy, zoo de Servion, Genève, Nyon, Renens, etc..).

Les travaux de terrassement, canalisations, pose des bases en béton, surfaces de sécurité, plantations et gazon seront confiés à l'entreprise RealSport, partenaire régulier de Eara SA/Ludoril.

5. OBJET

Concevoir une aire de jeu n'est pas un jeu d'enfant ! Une aire de jeux ne constitue pas seulement un lieu d'amusement, mais de plus en plus un lieu de vie et d'échanges pour tous.

Notre projet devra mettre en valeur le remarquable parc du Chêne qui se veut un espace soigné et convivial. Il se doit de contribuer à créer un véritable lieu de découvertes et de rencontres.

Les normes de sécurité sont actuellement très sévères et doivent être respectées. Les divers engins devront donner confiance et satisfaction aux utilisateurs et accompagnants. Ils devront également offrir une maintenance réduite aux responsables du parc.

Il est nécessaire de créer des zones suivant les âges, les capacités des enfants et leurs goûts.

La petite enfance (2 à 6 ans) nécessite des coins protégés où les parents pourront facilement se retrouver, faire connaissance et entretenir des contacts. Un mobilier plaisant et invitant à la détente y contribuera ainsi que des bancs en suffisance et des espaces pique-nique.

Les moyens, pré-ados (7 à 12 ans) aiment à se retrouver sur les jeux, d'abord pour grimper, escalader, glisser mais aussi pour s'asseoir, se percher et se donner rendez-vous.

Les grands (12 ans et plus) apprécieront le ping-pong et le baby-foot.

Pour respecter le site et le soin apporté aux massifs fleuris et à la décoration du parc, nous avons choisi de travailler l'intégration et un effet de transparence pour des pratiques ludiques fluides. Aucun enfant ne sera masqué, caché derrière un jeu, ainsi la surveillance sera facilitée et la sécurité renforcée.

Côté route l'Allaman, la barrière en fer forgé sera prolongée jusqu'à la clôture blanche au Nord. Dans un souci d'harmonie, les sols amortissants situés sous tous les jeux seront recouverts de gazon synthétique vert (Bioturf) et se marieront très bien avec le reste de la surface en gazon naturel. Toutes les bordures saillantes en dur seront supprimées à proximité immédiate des jeux.

Pièce d'eau

Sa réfection a beaucoup retenu notre attention. Toutes les options envisagées sont hors de prix si l'on veut respecter les exigences sanitaires et de sécurité. Dès lors, il a été décidé d'y renoncer en mettant en valeur ce grand espace central par un jeu majestueux "Le bateau échoué", destiné aux enfants de 3 à 10 ans, offrant 20 activités pour une capacité de 18 enfants. Ce jeu sera entouré d'un pavage pour en améliorer l'esthétique.

Le point d'eau auquel nous tenons sera déplacé un peu plus au Nord sous la forme d'une fontaine ludique à proximité d'un petit amphithéâtre qui mettra à profit les différences de niveau du terrain.

Concernant les différents types de jeux (une quinzaine), leurs spécificités et leur emplacement, il serait trop long et fastidieux de les décrire ici. Les Conseillers communaux pourront se référer au descriptif et au plan accompagnant le préavis.

Les WC, enfin, seront maintenus pour l'instant dans la petite cabine installée récemment avant une réflexion plus approfondie sur l'avenir du Pavillon dont les sanitaires ont été fermés suite à de nombreuses déprédations.



6. PLANIFICATION DES TRAVAUX

Le projet doit tout d'abord passer par une enquête publique. Nous envisageons, dans la mesure du possible (météo), d'effectuer le démontage des jeux existants et les terrassements cet automne déjà et de procéder au montage des nouveaux engins au printemps 2015. Les utilisateurs en seront informés.

Le démontage des installations existantes (hors sol) ainsi que l'abattage de quelques arbres seront effectués par nos services extérieurs.

Tous les autres travaux, y compris le démontage des bases en béton et de la pièce d'eau ainsi que les plantations et le réengazonnement sont compris dans le devis.

L'entretien de l'ensemble de la zone par nos équipes s'en trouvera facilité par rapport à la situation actuelle grâce à une conception fonctionnelle et intelligente des aménagements.

Un panneau d'informations et des poubelles seront judicieusement répartis afin de faciliter l'usage et la propreté des lieux.

7. COÛT DU PROJET

Frais étude bureau Alfani	Fr. 3'300.00
Fourniture jeux, mobilier et barrière y compris transport et pose (rabais 10 % sur les fournitures)	Fr. 200'500.00
Travaux préliminaires, terrassement, canalisations, constructions, infrastructures, superstructures Bioturf, jardinage, arrosage	Fr. 410'000.00
Réfection du mur de soutènement	Fr. 15'000.00
Fontaine	Fr. 15'000.00
Poubelles (6 x Fr. 1'000.--) + bases	<u>Fr. 10'000.00</u>
	Fr. 653'800.00
Divers et imprévus 5 %	<u>Fr. 31'200.00</u>
Total du coût de l'investissement projeté (TTC)	Fr. 685'000.00

8. FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT

8.1 Plan des investissements

Le plan quinquennal 2014-2019 prévoit un investissement de Fr. 500'000.-- pour l'année 2014. En réalité, si ce projet est accepté, les frais seront à cheval entre la fin de l'année 2014 et le début de l'année 2015.

8.2 Financement

Le crédit de Fr. 685'000.-- sera financé par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite du plafond d'emprunt adopté par le Conseil communal le 27 novembre 2011.

8.3 Amortissement

L'investissement dans son intégralité sera amorti :

- Par un prélèvement de Fr. 300'000.-- au fonds de réserve « Investissements futurs » N° 9282.2 du bilan, qui portait un solde de Fr. 1'100'000.-- au 31.12.2013.
- Le solde de Fr. 385'000.-- sera amorti sur 10 ans, selon l'article 17 du règlement cantonal sur la comptabilité des communes. L'annuité finale sera fixée selon le coût d'investissement net.



8.4 Impact sur le compte de fonctionnement

Hormis l'amortissement mentionné au point précédent, il faudra compter avec une légère augmentation du contrat d'entretien pour les jeux (actuellement Fr. 2'400.--) et un très faible coût d'entretien pour la fontaine. L'impact général de ce préavis sur le budget annuel peut donc aisément être qualifié de très faible.

9. **CONCLUSIONS**

La Municipalité se réjouit de proposer à sa jeune population un lieu de loisirs et de rencontres adapté, attractif, doté d'un mobilier et d'engins issus des plus récents développements.

Il constituera la pièce maîtresse du parc du Chêne qui s'en trouvera ainsi dynamisé. Il contribuera à l'intégration des familles, aux échanges intergénérationnels et au bien vivre à Aubonne.

La Municipalité souhaite vous faire partager son enthousiasme et vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 11/14 relatif au réaménagement complet de la place de jeux du Chêne
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- ouï le rapport de la Commission des finances
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- autorise la Municipalité à procéder aux travaux de réaménagement de la place de jeux du Chêne, tels que présentés.
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet.
- accorde un crédit de Fr. 685'000.00 TTC pour la réalisation de ce projet.
- autorise la Municipalité à recourir à l'emprunt pour tout ou partie du montant et dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal pour la législature 2011-2016.
- autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement de Fr. 300'000.-- au fonds de réserve « Investissements futurs » N°9282.2 du bilan et le solde par un amortissement fixe sur 10 ans.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 26 août 2014

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire adj. :

L.-E. Rossier

C. Dubois

Préavis déposé devant le Conseil communal d'Aubonne en séance du 2 septembre 2014

Annexes :

- Fiche d'investissement
- Descriptif et plan des installations